



Certificat de spécialisation
**CONDUITE DE PRODUCTION EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE ET COMMERCIALISATION**

Niveau IV

Diplôme du Ministère de l'Agriculture

Conditions d'entrée

Avoir entre 16 et 25 ans pour l'apprentissage.

Etre titulaire d'un diplôme ou un titre de niveau IV et avoir 1 an d'expérience ou avoir 3 ans d'expérience.

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce secteur d'activité pour le statut d'apprenti

Statut stagiaire de la formation continue, jeune ou adulte :
Contrat de professionnalisation - Salarié en Congé Individuel de Formation (CIF) ou période de professionnalisation - Demandeur d'emploi (rémunération possible selon la législation en vigueur) - Salarié en Plan de Formation Entreprise.

Recrutement

Préinscription en ligne sur www.cfa-piemont-pyrenees.fr ou demander une fiche d'inscription.
+ Entretien de motivation.

L'entrée en formation ne peut se faire qu'après la signature du Contrat d'apprentissage pour l'apprentissage

**Métiers visés
ou poursuite d'études**

Accéder à un emploi de salarié hautement qualifié d'une exploitation conduite en AB
Occuper les fonctions liées à la commercialisation issue de l'AB
Réussir son parcours d'installation ou de conversion en AB pour les chefs ou conjoints d'exploitation.

Objectifs de la formation

Développer au sein d'une entreprise les productions en agriculture biologique (en installation ou en conversion), comme chef d'exploitation ou responsable salarié, gérer la transformation et la commercialisation des produits issus de l'exploitation agricole.

Acquérir des compétences et un diplôme qui atteste de capacités pour conduire des productions en agriculture biologique, en transformation et en commercialisation



Organisation de la formation

Date de début : Novembre 2015
Date de fin : Mai 2016

Apprenti(e)s : 1 année en alternance : 16 semaines de cours au CFA + 31 semaines en entreprise + 5 semaines de congés payés.

Stagiaires FPC : 16 semaines de cours au CFA + 12 semaines de stage en entreprise(s)

Contenu

Unités capitalisables	Contenu
1	Organiser le système de production en respectant la réglementation et les principes de l'AB
2	Mettre en œuvre les techniques de production spécifiques à l'AB
3	Analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en AB
4	Assurer la transformation et la mise en marche des produits

Modalités d'évaluation

Unités capitalisables (épreuves écrites, orales et pratiques) en contrôle continu.

Pour obtenir le diplôme du CAPA, il faut obtenir les 4 Unités capitalisables.

Nous contacter :

Centre de Formation
d'Apprentis Agricole
Piémont-Pyrénées

E.P.L.E.F.P.A. de Saint-Gaudens
16, rue Olivier de Serres
31 800 SAINT-GAUDENS

Tél : 05.61.94.55.00
cfa.st-gaudens@educagri.fr



